

Annexe III
Organisation des enseignements

	Horaires annuels		Horaire hebdomadaire
	1ère année	2ème année	
Domaine A1 : Formation professionnelle et technologique			
- Enseignement professionnel	392 (56 + 336) (a)	350 (50 + 300) (a)	14 (2 + 12) (a)
- Mathématiques, physique-chimie	84 (56 + 28) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (2 + 1) (b) *
- Économie-gestion	28	25	1
Domaine A2			
- Français, histoire-géographie	112 (84 + 28)	95 (75 + 20)	4 (3 + 1) (b) (c)
- Langue vivante	56	50	2
Domaine A3 : Enseignements artistiques			
- Culture artistique	56	50	2
- Arts appliqués	112	100	4
Domaine A4			
- Éducation physique et sportive	56	50	2
TOTAL	896	800	32
Période de formation en milieu professionnel	12 semaines sur 2 années		

(a) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

(b) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectif réduit.

(c) Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

* Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement de la physique-chimie. (mathématiques : 1 heure classe entière ; physique-chimie : 1 heure classe entière + 1 heure dédoublee).